



Commune de Bas-Intyamou

Assemblée communale N° 13 de la Commune de Bas-Intyamou

du mardi, 30 novembre 2010, de 20.00 à 22.05 heures
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney

Présidence : Monsieur Roland Kaeser, Syndic

Convocations : Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 19 novembre 2010
Affichage aux piliers publics
Chroniques Bas-Intyamou – convocation tous ménages

Electeurs inscrits : 818

Citoyens présents : 43

Scrutateurs: Mme Betty Théraulaz et M. Marius Caille

Preneur du PV : Madame Laurence Jaquet-Pugin, Secrétaire adjointe

0. Ouverture de la séance par le Syndic

A 20 heures, M. le Syndic Roland Kaeser, ouvre la séance en saluant les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil. Il relève la relative affluence à cette assemblée, malgré des conditions météo très hivernales.

M. le Syndic excuse l'absence de M. Stéphane Pharisa, Conseiller communal, retenu pour raison de maladie.

M. le Syndic donne la lecture du tractanda et propose à l'assemblée de rajouter deux points qui sont mentionnés dans la convocation par tous ménages mais qui ne sont pas mentionnés dans le tractanda qui a été affiché aux 3 piliers publics et publié dans la Feuille Officielle. Il s'agit de :

- a) le point 2.2.4 A Crédit complémentaire pour la poursuite de l'étude du PAL
- b) le point 2.2.6 Rénovation de chalets d'alpage – modification du montant.

M. le Syndic soumet au vote cette modification qui est acceptée à l'unanimité.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 octobre 2010 (il ne sera pas lu)
2. Budget 2011 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 De Fonctionnement
 - 2.2 D'Investissement
 - 2.2.1 Informatique (site Web et guichet virtuel)
 - 2.2.2 Assainissement de l'éclairage public
 - 2.2.3 Etude d'un chemin de desserte – assainissement PN Villars-s-Mont
 - 2.2.4 Assainissement du réservoir des Frassettes + équipement complémentaire pour la zone d'activité
 - 2.2.4.A Crédit complémentaire - poursuite étude PAL
 - 2.2.5 Acquisition d'un véhicule pour l'équipe de la forêt
 - 2.2.6 Rénovation de chalets d'alpage
 - 2.2.7 Rapport de la Commission financière
 - 2.2.8 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2010 – 2014
4. Echange de terrain
5. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

1. Lecture du procès-verbal No 12 de la séance du mardi, 26 octobre 2010

Le procès-verbal ci-dessus a été mis à la disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal ainsi que sur le site internet, il n'en est pas donné lecture. M. le Syndic constate que de plus en plus de citoyens choisissent de consulter ce document sur la toile.

Aucun commentaire n'étant apporté à ce document, il est approuvé par vote à main levée à l'unanimité.

2. Budget 2011

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement

M. le Syndic démarre ce chapitre de l'étude de budget de fonctionnement par les informations suivantes :

La mise en application de la nouvelle péréquation financière grève de manière importante le budget communal qui est présenté ce soir.

Une première répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons, puis du Canton vers les communes, avait déjà alourdi les budgets en 2008. La Confédération avait par

exemple complètement repris à sa charge les charges des bourses d'étude. Le Canton a repris à son entière charge les hôpitaux, et il s'est retiré des charges liées à l'AI, à l'enseignement spécialisé et institutions pour personnes handicapées ou inadaptées.

En mars 2010, les citoyens fribourgeois ont voté pour la mise en application de la nouvelle péréquation financière. Il s'agit d'un mode de calcul qui est appliqué pour répartir les charges entre le canton et les communes, dans différentes missions telles que les écoles, les soins des personnes âgées, etc. .

Auparavant, les communes étaient classées selon 6 échelons, la classe 1 étant réservée aux communes riches, la 6 aux communes les plus pauvres. Cette classification tenait compte du rendement d'impôt, du territoire, de la population, etc.

Or, ce système était peu transparent et finalement plus adapté. Un nouveau système a été étudié, en tenant compte de plusieurs critères, comme la densité de la population, le nombre d'enfants en âge de scolarité, le nombre de personnes âgées, le taux d'emploi et la croissance démographique. Ces critères sont fixés pour 3 ans, et ils seront soumis à révision.

Les citoyens ont voté en mars dernier pour la mise en application de cette péréquation, un montant de CHF 100'000.00. La seconde mouture, définitive pour 2011, nous annonce une augmentation de CHF 140'000.00. Tenant compte de l'augmentation linéaire des charges liées cantonales, de celles des associations communales de district, ce ne sont pas moins de CHF 190'000.00 de plus qui figurent au présent budget.

Lors de la dernière assemblée générale des communes fribourgeoises, les membres ont demandé au Conseil d'Etat une cantonalisation des charges des écoles car la marge de manœuvre des communes en la matière se rétrécit comme peau de chagrin. Finalement, qui commande paie.

Les communes ont insisté pour que les critères de la péréquation financière soient rapidement revus, et que celui de la densité de la population soit abandonné au profit d'un critère social par exemple.

Pour terminer, le budget 2011 de fonctionnement vous est présenté avec

Des charges de CHF 5'919'537.00
Des recettes de CHF 5'715'425.00

Avec un déficit de CHF 204'112.00, soit 4.55 % le budget 2011 se situe juste en dessous de la limite de 5 % qui nous obligerait à envisager une augmentation des impôts.

La différence entre le budget 2011 et le budget 2010 se chiffre à CHF 193'851.00, soit une augmentation de 24.44 %.

M. le Syndic souligne les gros soucis provoqués par cette nouvelle répartition des charges entre le Canton et les Communes. Il informe l'assemblée qu'une rencontre est prévue cette semaine avec divers représentants des communes et le Conseiller d'Etat M. Pascal Corminbœuf. Les difficultés des communes de la même taille que la nôtre seront décrites et revendiquées.

		Charges	Produits
0	Administration	1'253'340.00	868'782.00
1	Ordre Public	143'153.00	111'207.00
2	Enseignement et formation	1'177'130.00	53'000.00
3	Culte, culture et loisirs	62'933.00	
4	Santé	449'306.00	22'000.00
5	Affaires sociales	445'885.00	22'015.00

6	Transports et communications	390'325.00	14'500.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	662'003.00	483'663.00
8	Economie	459'123.00	388'850.00
9	Finance et impôts	876'339.00	3'748'408.00
Totaux fonc.		5'919'537.00	5'715'425.00
Déficit			204'112.00

0 Administration

Ce chapitre comprend les frais d'assemblées communales, des votations et élections du Conseil communal, de l'administration en générale, ainsi que la masse salariale totale de la commune. Les salaires des employés sont ensuite ventilés dans les chapitres correspondant, par exemple les forêts, l'édilité, l'eau, les routes, etc.

1 Ordre public

Ce chapitre englobe les sous-chapitres de la protection juridique, de la justice, de la police du feu, de la police du feu intercommunale, des affaires militaires et de la protection civile. A noter que Bas-Intyamou est commune pilote pour la gestion de la police du feu intercommunale. Ce poste doit s'équilibrer par les participations des communes membres, soit Bas-Intyamou et Grandvillard.

2 Enseignement et formation

Ce chapitre regroupe les frais liés à la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle et les charges des bâtiments scolaires. A relever que le canton verse aux communes une compensation qui se monte, pour Bas-Intyamou, à environ CHF 45'000.00 par an depuis 6 ans, depuis 2008.

3 Culture et loisirs

Ce chapitre réunit les postes de la cultures, des parcs publics et chemins pédestres, du sport et des autres loisirs.

4 Santé

Ce chapitre inclut les charges des hôpitaux, du financement des EMS, des soins ambulatoires et du service médical des écoles.

5 Affaires sociales

Ce chapitre contient les frais liés au financement de la petite enfance, des institutions pour personnes handicapées, de l'aide au logement et de l'assistance. Il est composé essentiellement de charges imposées par le canton.

6 Transports et communication

Ce chapitre réunit le poste des routes communales et du trafic régional ainsi que celui des véhicules et accessoires.

7 Protection et aménagement de l'environnement

Ce chapitre inclut les postes de l'approvisionnement en eau, de la protection des eaux, de la gestion des déchets, du cimetière, des endiguements et de l'aménagement du territoire. Les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets doivent s'autofinancer à raison de 79 % au moins par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans la loi sur les communes.

8 Economie

Ce chapitre englobe le poste de l'agriculture, des forêts, des forêts intercommunales et du tourisme. A relever que Bas-Intyamou est commune pilote pour la gestion du groupement forestier intercommunal, ce qui fait que le chapitre des forêts intercommunales s'équilibre par la participation aux frais de chaque commune.

9 Finances et impôts

Ce chapitre comprend les impôts, la gérance de la fortune et des dettes, l'ensemble des bâtiments communaux, chalets et alpages, parchets et terrains à bâtir, et les autres postes tels que les amortissements supplémentaires. Ce chapitre fait l'objet de prévisions extrêmement prudentes par le Conseil communal.

2.2 Présentation du budget d'investissement

2.2.1 Informatique – site Web

Pour présenter cette demande de crédit d'investissement, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Manuel Francey**, Conseiller communal, qui s'exprime en ces termes :

La commune de Bas-Intyamou possède un site internet hérité de l'ancienne commune d'Estavannens, conçu dans la fin des années 1990. La commune de Bas-Intyamou doit se mettre à jour et intégrer les avancées techniques qui ont eu lieu depuis ces 10 dernières années. De plus, les citoyens de la commune de Bas-Intyamou, les services de l'Etat et de la Confédération, nos partenaires dans le domaine de la construction, sont de plus en plus demandeurs d'un site internet incluant des services disponibles en ligne.

Ces éléments nous incitent à développer un nouveau site internet qui soit moderne et qui inclut la notion de guichet virtuel lien avec nos logiciels du contrôle des habitants et de la comptabilité existants. Les principaux services disponibles seront donc :

- * Contrôle de l'habitant (permis de séjour, état civil, naissances, décès, arrivées et départs)
- * Transactions financières (demandes de certificats, de décisions ou de renseignements au niveau des impôts et des taxes, en interaction avec le logiciel de comptabilité en fonction)

La demande de crédit de cette assemblée est établie sur la base d'une offre de la maison RUF, fournisseur de nos logiciels communaux.

M. le Syndic remercie **M. Manuel Francey** pour ces explications et ouvre la discussion.

M. Guy Gremaud déclare que le montant prévu est exagéré, il pense que l'on pourrait le diviser par 4. **M. Manuel Francey**, informaticien de son état, déclare que ce prix n'est pas surfait pour la création d'un guichet virtuel et le concept de création d'un nouveau site internet.

M. David Moret demande quel seraient les avantages d'un guichet virtuel et si cela est vraiment nécessaire. **M. Manuel Francey** explique les opérations qui pourraient être réalisées

par ce biais dans le cadre du contrôle de l'habitant notamment. Chaque citoyen pourrait accéder à certaines données en interaction avec les données communales.

Mme Erika Dupont, Secrétaire communale, rappelle les exigences de la loi d'accès aux documents et l'obligation d'ouverture d'un guichet virtuel. Le prochain recensement de la population sera effectué sur la base des données informatiques uniquement et la loi exige que toutes les communes disposent du même format de guichet virtuel.

M. David Moret déclare qu'il s'occupe de sites pour diverses communes de la région et il s'étonne de cette prétendue obligation. **M. Manuel Francey** lui répond que s'il n'en a pas connaissance pour l'instant, il ne s'agit que d'une question de délai. Par ailleurs, il est vrai que la commune de Bas-Intyamou n'est pas actuellement acculée par un délai à respecter.

M. Guy Gremaud demande pourquoi le Conseil n'envisage pas seulement la création d'un nouveau site ? **M. Jean-Jacques Grandjean**, Caissier communal, explique que la création du guichet virtuel est en place depuis 10 ans par les services de la Confédération et qu'il s'agit de se conformer aux usages actuels.

M. André Piccand demande s'il sera toujours possible de se rendre au guichet du bureau communal pour obtenir le même genre de service. **M. le Syndic** confirme que cette possibilité existera toujours.

M. Dominique Kolly demande comment l'accès aux données personnelles sera contrôlé. **M. Manuel Francey** lui répond que des normes de sécurité seront installées, par exemple des codes d'accès personnalisés.

M. David Moret demande si le Conseil s'est renseigné auprès d'autres communes afin de savoir combien coûtait cet investissement et si le Conseil dispose de plusieurs offres.

M. Manuel Francey explique que ces nouveautés seront en inter-action avec les logiciels existants et qu'il ne serait pas judicieux d'envisager un changement. En effet, le travail d'installation d'un nouveau logiciel serait plus coûteux car toutes les données devraient être reprises depuis le début.

M. Guy Gremaud se demande si un tel service de guichet virtuel est bien nécessaire pour notre petite commune et si cela ne représente pas quelque chose de superficiel, en quelque sorte réservé aux villes. **Mme Erika Dupont** déclare que les communes de Broc et de Haut-Intyamou par exemple sont équipées d'un guichet virtuel. Ces communes sont tout aussi rurales que la commune de Bas-Intyamou. **M. Guy Gremaud** répète ses grands doutes à ce sujet.

M. le Syndic rappelle que toutes les communes devront offrir ce guichet virtuel. Les mutations liées au contrôle de l'habitant seront transférées chaque jour sur une plate-forme cantonale.

M. David Moret reprend la parole pour déclarer qu'à son avis, CHF 20'000.00, c'est une somme superflue et qu'il trouve dommage que nous soyons liés à un fournisseur.

M. Manuel Francey répond que c'est un fait qu'il faut admettre, en informatique, nous sommes toujours liés à un fournisseur, quel que soit son nom.

M. Jean-Pierre Descloux déclare que finalement, on est obligés de faire beaucoup de choses et que les citoyens n'ont finalement plus rien à dire.

M. Claudio Derada, Conseiller communal, rappelle le gros travail qui a dû être effectué lors du dernier recensement. Pour le recensement 2010, il souhaite que les moyens informatiques rendent la tâche plus facile et surtout plus fiable. Cet investissement de CHF 20'000.00 va influencer de nombreuses tâches et de nombreux dossiers.

2.2.2 Assainissement de l'éclairage public

M. le Syndic donne la parole à **M. Jérôme Vallélian**, Conseiller communal, pour présenter cet objet.

M. Jérôme Vallélian s'exprime en ces termes :

L'éclairage des voies publiques est un sujet de préoccupation des collectivités.

Les directives européennes visent à interdire certaines technologies dès 2017, telles que les lampes à vapeur de mercure actuellement très utilisées.

Le Groupe E propose d'améliorer l'efficacité de l'éclairage public, dans sa zone de desserte. Pour ce faire, le Conseil communal demande un soutien financier pour mener à bien cet assainissement. La charge se situe à un prix allant de CHF 50.00 à CHF 400.00 par lampe, selon le potentiel d'économie possible. Le crédit nécessaire se chiffre à CHF 90'000.00 net à la charge de la commune, réparti sur 5 ans, c'est-à-dire durant la période subventionnée par le Groupe E.

Il est recommandé d'abaisser l'intensité lumineuse de 24 heures à 6 heures du matin ou carrément d'éteindre les lampes durant ces heures-là. Cependant, le Conseil ne souhaite pas choisir cette variante qu'il considère comme extrême. La formule d'un abaissement entre 25 et 50 % sera vraisemblablement choisie.

Le Conseil communal demande donc à l'assemblée d'accepter ce crédit d'investissement décrit ci-dessus.

M. le Syndic remercie **M. Jérôme Vallélian** et ouvre la discussion.

M. Dominique Kolly demande comment se calcule l'économie envisagée. **M. Jérôme Vallélian** répond que cela dépend du taux d'abaissement. D'autre part, les lampes actuelles ne seront plus fabriquées à partir d'une certaine période et qu'il s'agit de changer tout le capot supérieur des candélabres.

M. Joseph Geinoz demande si la pose de lampes supplémentaires est envisagée. **M. Jérôme Vallélian** confirme que non.

M. André Piccand demande pourquoi l'extinction totale entre minuit et 6 heures du matin n'est pas envisagée. **M. Jérôme Vallélian** explique qu'il s'agit d'un choix de l'exécutif qui ne souhaite pas d'extinction totale pour des raisons de sécurité.

M. Michel Conus déclare que l'éclairage public est parfois trop longtemps en action, certains matins notamment. **M. le Syndic** explique que le réglage est automatique, en fonction de la luminosité.

Mme Marcelle Page demande si l'économie sera conséquente durant les heures d'abaissement de l'éclairage public. **M. Jérôme Vallélian** répond que oui, ceci est justement l'objectif vers lequel tend ce changement d'ampoules. D'autre part, le degré d'économie va dépendre du taux d'abaissement de l'éclairage.

Mme Marcelle Page demande pourquoi le Conseil ne choisit pas l'extinction totale entre minuit et 6 heures du matin. **M. Manuel Francey** explique que l'on a déjà espacé l'éclairage public. Si l'on voulait éteindre un candélabre sur 2, il faudrait alors changer le câblage, ce qui représente un coût supplémentaire qui ne serait pas subventionné par le Groupe E.

2.2.3 Etude d'un chemin de desserte – assainissement du passage à niveau Villars-s-Mont

M. le Syndic donne la parole à **M. Jérôme Vallélian**, qui présente cet objet.

La commune de Bas-Intyamou a été abordée par les TPF qui projettent d'assainir ce passage à niveau situé entre l'école de Villars-sous-Mont et l'ancienne cure. La date limite pour la réalisation des travaux est fixée au 31 décembre 2014, afin de toucher la subvention de CHF 78'000.00 par passage à niveau supprimé.

La procédure de mise à l'enquête est relativement longue. Le bureau technique F. Audergon a été mandaté afin d'étudier différentes possibilités et le crédit demandé est destiné à financer cette étude.

M. Jérôme Vallélian explique que le Conseil désire se pencher sur 2 variantes :

Variante 1

Prolongement de l'Impasse du Corbet, c'est-à-dire le chemin longeant la propriété située à droite de la route en direction de Grandvillard, avant le pont de pierre.

Variante 2

Maintien du passage actuel avec pose de barrières électriques.

M. Jérôme Vallélian explique que bien que les travaux soient plus chers au départ, la variante 2 semble contenter le Conseil pour l'instant. En effet, cette solution ne provoquerait aucun coût d'exploitation, aucun frais d'entretien et de déneigement.

M. le Syndic ouvre le débat au sujet de cette demande de crédit d'investissement pour l'étude de cet assainissement.

M. Roger Thorin rappelle que les différents propriétaires des terrains longeant le chemin de desserte prévu devront participer aux frais.

M. le Syndic explique que le Conseil en est conscient mais qu'il y aura probablement aussi des emprises de terrain aux frais de la commune, pour autant que cette variante soit retenue. **M. Jérôme Vallélian** rappelle que l'objet de la demande de la présente assemblée est bien le crédit d'étude et non le crédit pour réaliser les travaux.

M. Marc-Henri Favre demande si des barrières automatiques sont obligatoires en cas de maintien du passage à niveau à l'endroit actuel.

M. le Syndic lui répond qu'en cas de maintien, les barrières automatiques sont obligatoires.

2.2.4 Assainissement du réservoir des Frassettes et équipement complémentaire de la zone d'activité.

M. le Syndic donne la parole à **M. Bernard Grangier**, Conseiller communal, pour la présentation de cet objet.

M. Bernard Grangier s'exprime en ces termes :

Réservoir des Frassettes, Enney

Le Conseil communal a constaté, lors des nettoyages annuels, que l'intérieur de la cuve du réservoir des Frassettes se détériorait lentement mais sûrement.

Par souci de livrer de l'eau de bonne qualité à ses citoyens, le Conseil a jugé utile de procéder à une réfection de la cuve.

Il s'agit de procéder à la pose d'un enduit spécial étanche en résine synthétique. La durée de vie de ce revêtement est d'environ 25 à 30 ans.

2 devis ont été demandés, un à la maison Néovac pour un montant de CHF 70'000.00 et un à la maison JPF pour un montant de CHF 33'00.00.

Bien-entendu, le Conseil a retenu cette deuxième offre et souhaite l'aval de l'assemblée pour mener à bien ces réparations.

Equipement complémentaire, zone d'activité Enney

Suite à la vente de terrain à la maison Ladurée, il sera nécessaire d'assurer la défense incendie de ce secteur.

Le Conseil ne connaît pas encore l'emplacement exact de la future manufacture et il est difficile d'estimer le coût de cette infrastructure. Aussi, il prévoit la pose d'une conduite de transport ainsi que 2 hydrants, pour un montant de environ CHF 30'000.00. Lors de l'assemblée extraordinaire du 26 octobre 2010, le Conseil avait par ailleurs annoncé qu'un faible investissement serait nécessaire, la défense incendie en fait partie.

M. le Syndic remercie **M. Bernard Grangier** pour la présentation de ces deux objets et ouvre la discussion à ce sujet.

Personne ne désirant s'exprimer, l'assemblée se poursuit selon le tractanda.

2.2.4 A. Crédit d'investissement PAL

M. le Syndic donne la parole à **M. Manuel Francey**. Celui-ci expose les faits suivants :

Avec la fusion de la commune en 2004, nous devons harmoniser l'ensemble des règlements, notamment le RCU (Règlement communal d'urbanisme). Ce dernier est intimement lié au plan d'aménagement local (PAL) qui doit, indépendamment de la fusion, être refait tous les 15 ans. Les nôtres (car ils sont toujours plusieurs) datent de 1993, 2000 et 2003 pour, respectivement Enney, Villars-sous-Mont et Estavannens.

Un premier crédit a été demandé en 2005 pour l'établissement du PAL. Lors de la consultation préalable auprès du Seca (Service des constructions), le fait que nous ayons, selon les directives du Plan Directeur Cantonal, trop de terrain en zone est ressorti, soit 120'000 m² à bâtir et 50'000 m² en zone d'activité.

Cet état de fait rend la réalisation de notre PAL difficile vu les terrains que nous avons à dézoner. Nous avons donc profité quelque peu de la conjoncture favorable de ces 5 dernières années pour ralentir l'avancement de ce dossier et laisser le temps aux promoteurs et aux privés de réaliser leurs projets et donc de réduire les surfaces nécessaires.

Entretemps, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LaTec) est entrée en vigueur avec ses bons côtés mais aussi son cortège de nouvelles exigences en matière de planification.

Tout ceci n'est pas sans conséquences sur les coûts de la réalisation du PAL. Sur la base d'une estimation effectuée par notre urbaniste, un montant de CHF 105'000.00 est nécessaire pour terminer notre PAL.

La stratégie de « jouer la montre » nous est bénéfique malgré tout puisqu'elle nous permet de maintenir plus de terrain en zone et de valoriser, via la perception des différentes taxes (épuration, raccordement d'eau notamment), des investissements déjà réalisés par la Commune et dimensionnés pour la surface actuelle des zones.

Le Conseil demande donc à l'assemblée d'accepter ce crédit d'investissement de CHF 105'000.00 pour terminer notre PAL, dépense qui sera faite sur les 2 années 2011 et 2012.

M. le Syndic ouvre la discussion à ce sujet :

Mme Marcelle Page demande ce que cela nous apporte. **M. Manuel Francey** explique le travail de zonage effectué, la détermination des zones à bâtir, des zones d'activité, des zones village, des zones agricoles, etc, liées aux différents règlements en vigueur. Il s'agit bien-entendu de quelque chose de parfaitement abstrait mais très utile pour travailler.

Mme Marcelle Page demande pourquoi une carte n'est pas présentée à l'assemblée. **M. Manuel Francey** explique qu'une séance d'information réservée au PAL sera organisée avant la mise à l'enquête. Pour le moment, le Conseil négocie avec les différents services cantonaux et ce n'est pas toujours facile.

M. André Piccand demande quels frais seront couverts par ce crédit et quelles sont les lignes directrices vers lesquelles le Conseil tend.

M. Manuel Francey explique qu'il s'agit essentiellement des frais d'urbaniste. En outre, le Conseil cherche à maintenir au maximum les zones à bâtir pour des raisons financières. En effet, certaines infrastructures ont été réalisées en fonction des zones actuelles et il est évident qu'un dézonage prêterait le patrimoine collectif.

M. Martin Dohner demande qui s'occupe de ce travail d'urbaniste et s'il s'agit d'un bureau privé. **M. Manuel Francey** lui répond que oui et que le Conseil désire continuer à travailler avec le même urbaniste, étant donné qu'il connaît les dossiers. Il souligne la difficulté de ce travail et les multiples calculs nécessaires. Il est vrai que ce travail est difficile et parfois frustrant.

2.2.5 Acquisition d'un véhicule pour l'équipe de la forêt

M. le Syndic donne la parole à **M. Jérôme Vallélian**, qui présente cet objet.

Le véhicule actuel de l'équipe de la forêt a 13 ans et devrait être expertisé en mars prochain. Vu son état, le Conseil pense que les frais de réparations nécessaires seraient trop élevés et préconise le remplacement de ce véhicule.

2 offres ont été demandées dans des garages de la région soit

- une offre pour un véhicule Isuzu, 4x4, double cabine avec les options standard nécessaires et les accessoires répondant aux normes des véhicules d'intervention pour le Corps des Sa-peurs-Pompiers de Bas-Intyamon, pour le prix de CHF 45'980.00.

- une offre pour un véhicule Toyota, 4x4, double cabine avec options standard nécessaires et les accessoires répondant aux normes des véhicules d'intervention pour le Corps des Sa-peurs-Pompier de Bas-Intyamon, pour le prix de CHF 54'000.00.

Le Conseil préconise donc l'achat d'un véhicule Isuzu au prix de CHF 45'980.00.

M. le Syndic remercie **M. Jérôme Vallélian** et ouvre la discussion.

Mme Marcelle Page demande si l'offre la plus chère se révélerait la plus solide. **M. Jérôme Vallélian** lui assure que non ; la qualité est identique la différence de prix est uniquement liée à la marque.

M. Michel Conus demande ce qu'il en est des subventions. **M. Jérôme Vallélian** lui explique que l'ingénieur forestier s'occupe de la demande de crédit auprès du service cantonal. Cependant, il informe l'assemblée que l'Ecab a refusé de subventionner cet achat étant donné que ce véhicule ne sera pas exclusivement consacré à la défense-incendie.

2.2.6 Rénovation de chalets d'alpage

M. le Syndic donne la parole à **M. Edgar Eggen**.

M. Edgar Eggen s'exprime ainsi :

Cette année, le Conseil a effectué la visite des alpages du secteur d'Estavannens. Les chalets sont plutôt en bon voir excellent état. Toutefois, certains travaux d'entretien sont nécessaires afin d'éviter la dégradation de ce patrimoine. Les chalets suivants nécessitent des travaux :

Le Chalet Neuf	réfection du fond l'écurie par la pose de grilles sur le creux
Rez-de-Ferrana Les Perreires	paroi extérieure à refaire pont entre Les Perreires et les Récardets à refaire
La Forclaz	éternit de la toiture à remplacer sur 45 m2 – bassin à remplacer
Litte-Borcard	sablère à remplacer – le matériel sera mis à disposition et les travaux seront réalisés par les chasseurs à qui le chalet est mis à disposition par les frères Pharisa Jacques et Philippe. L'intérieur du chalet a été refait selon le même principe à l'entière satisfaction du Conseil. Des travaux de captage pourraient être réalisés afin d'alimenter le chalet en eau.

Au total, il s'agit d'un montant de CHF 43'000.00 d'investissements qui est demandé à l'assemblée.

M. le Syndic remercie **M. Edgar Eggen** pour cette présentation et ouvre la discussion à ce sujet.

Mme Marcelle Page félicite le Conseil pour ce travail d'entretien du patrimoine communal. **M. Edgar Eggen** confirme cette volonté malgré la lourde charge que représentent 32 chalets d'alpage à entretenir.

M. Philippe Gremaud, agriculteur à Villars-sous-Mont s'inquiète des travaux demandés pour le chalet des Combes. Il ne comprend pas pourquoi le Conseil parle du village d'Estavannens avant d'avoir réalisé les travaux demandés en 2009 à Villars-sous-Mont. **M. Edgar Eggen** confirme que ces travaux ont été budgétisés à fin 2009 pour l'année 2010 et que le Conseil attend la liste du matériel nécessaire que doit fournir **M. Philippe Gremaud**. La nouvelle fosse à purin par contre devra encore attendre, mais le Conseil ne l'oublie pas.

M. André Piccand demande si la vente de chalets est envisageable. **M. Edgar Eggen** rappelle qu'un chalet a été vendu dans le courant de l'année. Plusieurs demandes ont été reçues. Cependant, les exigences de l'Autorité foncière sont lourdes et un désasujettissement est nécessaire pour vendre un chalet d'alpage à un particulier qui ne l'exploiterait pas avec son domaine agricole. Néanmoins, le Conseil n'est pas opposé à cette pratique pour une partie de nos chalets, si cela s'avère possible.

2.2.7 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la commission financière. Celui-ci déclare :

La Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal le 17 novembre 2010 afin d'examiner le budget de fonctionnement et des investissements pour l'année 2011.

Après analyse et après avoir obtenu toutes les informations nécessaires du Conseil communal, la Commission financière constate que ledit budget est conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

C'est pourquoi elle propose et recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissements pour 2011.

2.2.8 Vote des budgets de fonctionnement et d'investissements 2011.

Budget de fonctionnement

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** propose à l'assemblée de voter les points suivants :

« Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté se prononcent en levant leur bulletin de vote »

Accepté par 42 « oui » aucun « non » et 1 abstention.

Budget des investissements

Le budget des investissements doit être voté point par point, conformément à l'article no 49 de la loi sur les communes. Pour chacun de ceux-ci, **M. le Syndic** déclare :

« Celles et ceux qui acceptent (...) se prononcent en levant leur bulletin de vote, puis « contrepartie » et enfin « abstention »

2.2.1 Informatique – site web et guichet virtuel

Accepté par 36 « oui », 3 « non » et 4 abstentions.

2.2.2 Assainissement de l'éclairage public

Accepté par 42 « oui », 1 « non » et aucune abstention.

2.2.3 Etude de l'assainissement du PN Villars-sous-Mont

Accepté à l'unanimité avec 43 « oui ».

2.2.4 Assainissement du réservoir des Frassettes et équipement complémentaire zone d'activité.

Accepté à l'unanimité avec « 43 » oui.

2.2.4 A Poursuite de l'étude du PAL

Acceptée avec 38 « oui », aucun « non » et 5 abstentions.

2.2.5 Acquisition d'un nouveau véhicule pour la forêt

Acceptée à l'unanimité avec « 43 » oui.

2.2.6 Rénovation de chalets d'alpage

Acceptée à l'unanimité avec « 42 » oui. (Un citoyen ayant du quitter la salle)

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal. Il explique que les investissements totaliseront CHF 385'540.00 et seront couverts par un emprunt bancaire.

3. Présentation de la planification financière 2010 – 2014

M. le Syndic explique que les chiffres présentés dans ce document de planification financière ont été préparés par le caissier M. Jean-Jacques Grandjean avec le concours de **M. Jérôme Vallélian**, Conseiller. Celui-ci présente le tableau et donne les informations suivantes :

Pour la présentation de la planification financière pour les années 2010-2014, nous avons utilisé le logiciel de l'ARG.

Nous avons introduits le résultat des comptes 2009 et reportés les dépenses corrigées selon le budget de l'année 2011.

Dans cette planification financière, il est déjà tenu compte des annuités (intérêts et amortissements pour des investissements futurs planifiés) dès leurs réalisations ou de nouvelles charges. Par exemple :

- 2^{ème} classe d'école enfantine ;
- Réaménagement de l'accès au camping d'Enney et de la suppression de divers passages à niveau ;
- Participation au renouvellement des installations des remontées mécaniques ;
- Participation au PNR ;
- Construction d'un nouveau bâtiment pour l'école à Estavannens et réfection de l'ancien bâtiment.
- Prise en compte des montants de charges liées avec la nouvelle péréquation financière (compte XXXX.351.XX)
- Prise en compte de la péréquation des ressources (CHF 261'833.00) et de la péréquation des besoins (CHF 33'648.00).
- Prise en compte de nouvelles charges (location du local du feu de Grandvillard CHF 24'000.00 par an).

L'assainissement du CO de Bulle débutera l'année prochaine et s'étalera sur environ deux ans. Le montant global prévu, avoisine les 21 millions. – CHF 3 millions de subventions de l'Etat. L'annuité prévisible pour notre commune se montera à environ CHF 23'000.00 par année

Pour information, nous pouvons vous indiquer que, les positions suivantes ont augmentées de :

- Ecole enfantine : + CHF 37'820.00
- Cycle scolaire obligatoire, c'est-à-dire l'école primaire et le cycle d'orientation : + CHF 217'194.00
- Ecoles spécialisées : + CHF 60'000.00
- Home médicalisé : + CHF 68'000.00
- Soins ambulatoires : + CHF 6'000.00
- Structures d'accueil crèches : + CHF 6'000.00
- Invalidité : + CHF 96'000.00
- Assistance – RSSG : + CHF 19'000.00

L'addition de ces montants, hormis la crèche qui n'est pas une charge liée, se monte à CHF 510'014.00 – les montants de la péréquation financière à déduire, qui représentent la somme de CHF 295'481.00.

Ce qui nous donne une augmentation nette des charges liées de CHF 214'533.00.

L'estimation des recettes a été revue avec une grande prudence. Car une partie de celles-ci sont difficilement prévisibles. Nous constatons que l'augmentation est infiniment moins proportionnelle qu'aux dépenses.

Le résultat de la planification est une prévision avec la connaissance des investissements à ce jour. Il peut changer en tout temps à cause des points suivants :

- Augmentation et/ou diminution du taux d'intérêts ;
- Décisions politiques communales, cantonales pour de nouvelles charges ;
- Augmentation et/ou diminution de la population.

M. le Syndic remercie **Messieurs Jean-Jacques Grandjean** et **Jérôme Vallélian** pour ce gros travail et il rappelle qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'informations sur lesquelles l'assemblée n'a pas à se prononcer.

M. le Syndic donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, président de la Commission financière.

M. Marc-Henri Favre s'exprime ainsi : la Commission financière a également pris connaissance de la planification financière élaborée par l'autorité communale. Celle-ci a constaté que cette dernière est tenue à jour en fonction des futurs projets et réalisations communales et en a pris acte.

Mme Laura Piccand souhaite recevoir un exemplaire des chiffres contenus dans cette planification financière. **M. le Syndic** répond que l'administration doit d'abord se renseigner d'abord auprès de la Préfecture ou du Service des communes afin de savoir de quelle manière ces chiffres peuvent être divulgués.

M. Dominique Kolly demande si l'on doit s'attendre à une augmentation des impôts. **M. le Syndic** rappelle que cette planification financière est tout d'abord un outil de travail. Cependant, l'augmentation constante des charges permet de prendre conscience de la faible marge qu'il nous reste, d'autant que de nouveaux transferts de charges depuis le canton sont prévus pour 2012.

3. **Echange de terrain**

M. le Syndic donne la parole à **M. Edgar Eggen**.

En 1988, la commune de Villars-sous-Mont et la paroisse de Villars-sous-Mont ont conclu un échange de terrain pour permettre la construction du Home de la Vallée de l'Intyamon.

La Paroisse, a cédé sa propriété située au centre du village, l'article 63 RF d'une surface de 5'121 m² contre la parcelle anciennement no 153, propriété de la commune, terrain agricole, forêt et biotope, d'une surface de 47'761 m² dans le secteur des Auges.

L'acte d'échange convenait que les graviers contenus sur l'article 153 restaient propriétés de la commune jusqu'à la remise en état. Le terrain serait remis à la Paroisse dès qu'il serait exploitable pour l'agriculture.

La commune de Villars-sous-Mont s'est battue avec l'exploitant des graviers pour faire activer la remise en état, qui a beaucoup trainé. Or, les travaux de remise en état de ce terrain n'ont pas donné satisfaction.

La commune a toujours contesté cette remise en état et les interventions auprès du canton et de la Préfecture n'ont rien donné. L'exploitant ne pouvait pas être contraint d'améliorer la qualité de ce terrain.

Il est apparu que l'assainissement de cette parcelle dépassait largement la valeur du terrain.

La commune a maintenu sa volonté de restituer à la Paroisse un terrain en état. Raison pour laquelle le Conseil communal a convenu d'un nouvel échange avec la Paroisse.

Il s'agit d'échanger l'article 2208 RF secteur Villars-sous-Mont (anc. 153) propriété de la Paroisse, contre une surface de 11'000 m² à détacher de l'article 118 RF Enney, chemin du Camping. Il s'agit d'un lot communal actuellement exploité par M. François Geinoz.

Il sera clairement indiqué dans l'acte d'échange que la paroisse s'engagera à reprendre tel quel le contrat de location conclu avec l'agriculteur.

Cet échange ne suscite aucun engagement financier de la part de la commune, mis à part les frais de notaire et de géomètre.

M. le Syndic remercie **M. Edgar Eggen** et ouvre la discussion à ce sujet.

Mme Cécile Conus, Présidente de la Paroisse de Bas-Intyamon prend la parole pour remercier le Conseil communal d'avoir proposé cette solution. Ce problème de terrain à Villars-sous-Mont a déjà fait couler beaucoup d'encre, il a demandé beaucoup de patience et le Conseil de Paroisse se réjouit de proposer ce marché à l'assemblée de paroisse pour autant que l'assemblée de commune l'accepte.

M. le Syndic passe au vote en ces termes.

« Celles et ceux qui acceptent cet échange de terrain avec la Paroisse sont priés de le faire en levant leur bulletin. »

Accepté à l'unanimité, soit 42 « oui ».

4. Divers

Dans ce chapitre, **M. le Syndic** prend la parole pour donner les informations suivantes :

Prochaine assemblée

Elle aura lieu le mardi 5 avril 2011 à 20 heures.

Elections communales

Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 20 mars 2011.

Le 2^{ème} tour aura lieu le dimanche 10 avril 2011.

L'assermentation aura lieu le samedi 16 avril 2011.

6 Conseillers sur 7 vont se représenter pour cette tâche de Conseiller communal. Seul M. Stéphane Pharisa ne se représente pas, pour raison de santé.

Le Conseil désire continuer le principe de représentation des villages décrit par la convention de fusion. C'est donc au village d'Estavannens de fournir un candidat et le Conseil souhaite vivement l'arrivée d'une dame.

M. Roger Thorin en profite pour féliciter les Conseillers qui désirent poursuivre leur mandat et il réclame les applaudissements de l'assemblée. **M. le Syndic** le remercie et rappelle que seules les urnes reflèteront les vœux des citoyens.

Cependant, la tâche, bien que passionnante, est ardue.

M. le Syndic donne alors la parole aux citoyens :

M. Roger Thorin désire savoir la raison de l'ouverture de la route alpestre de Villars-sous-Mont par le chasse-neige communal, à son avis parfaitement superflue. **M. Stéphane Pharisa**, employé de la forêt est à même de lui donner l'indication précise du lieu de la coupe de bois effectuée ces jours et de la nécessité d'ouvrir la route à l'usage de l'équipe de la forêt.

M. Philippe Gremaud se renseigne au sujet des bacs de boue qui stagnent toujours à Villars-sous-Mont. L'entreprise JPF semblerait sur le point d'en créer un nouveau et il serait souhaitable de reboucher les anciens. **M. le Syndic** relate la séance très fructueuse tenue avec M. Bossel du Service de la forêt, la commune et l'entreprise JPF. Selon M. Luc Pasquier, directeur de JPF Gravière, le dossier a été déposé pour la remise en état de ces terrains et tout le monde espère que les travaux pourront démarrer au printemps 2011. **M. le Syndic** aborde brièvement la question du reboisement qui a été proposé par la commune en utilisant cette zone et qui est toujours en discussion.

M. Bernard Delacombaz se renseigne sur la pose d'une ligne internet à haut débit pour la commune. Selon lui, ce moyen moderne doit être mis à disposition des citoyens le plus rapidement possible, étant donné la grande utilisation du web dans la vie quotidienne des années 2010.

M. Manuel Francey rappelle qu'une offre de services existe déjà pour les raccordements ordinaires dans chaque village de la commune.

Une offre pour la pose d'une ligne à haut débit VDSL a été demandée à Swisscom et elle est extrêmement chère, d'autant que l'accès à internet existe déjà partout, bien qu'elle n'ait pas une vitesse professionnelle

M. Bernard Delacombaz demande si un groupe comme Ladurée va se contenter d'une ligne ADSL et si la fibre optique ne sera pas exigée. **M. Manuel Francey** rappelle que le terrain a été vendu avec les équipements existants et que M. David Holder connaissait parfaitement la situation. Il n'a parlé de fibre optique à aucun moment.

M. Claudio Derada rappelle que le problème de ces nouveaux équipements est purement financier. Ces dépenses ne sont pas subventionnées et les privés doivent investir.

M. le Syndic rappelle le sondage effectué dans le secteur d'Estavannens avant la réfection de la route. Seuls 10 % des habitants étaient intéressés par le télé-réseau. Cela s'explique par le fait que de nombreux particuliers ont fait les frais pour une antenne parabolique et ne veulent pas repayer leurs installations.

M. Manuel Francey rappelle que n'importe quel fournisseur (Swisscom ou Gruyère Energie par exemple) va demander une grosse participation financière à la commune et des participations aux privés. De plus, aucun vendeur de services ne veut faire des frais pour un faible pourcentage de la population. Cependant, il rappelle que le Conseil est conscient des nouveautés qui se présentent sur le marché et que la fibre optique en est au stade de projet pilote pour certaines communes seulement.

M. Guy Gremaud demande ce qu'il en est du guichet virtuel prévu par la commune, par rapport à la ligne internet. **M. Manuel Francey** rappelle que le réseau communal est hébergé sur le serveur mis à disposition par notre fournisseur. **M. le Syndic** rappelle qu'il sera toujours possible de venir à pieds au bureau communal si le besoin s'en fait sentir à cause de la lenteur du site et des services qui seront proposés dans ce guichet virtuel.

M. Manuel Francey relève que, selon lui, ce haut débit doit d'abord desservir les villes et qu'il travaille lui-même à domicile parfois sans jamais avoir rencontré des problèmes.

M. Guy Gremaud déclare qu'à son avis, la maison Ladurée n'acceptera pas cet état de fait. **M. Manuel Francey** rappelle qu'aucune demande de la sorte n'a été faite auprès du Conseil communal par M. David Holder, propriétaire de la maison Ladurée. D'autre part, **M. Claudio Derada** rappelle qu'il s'agira bien d'une manufacture destinée à la production et non pas de la gestion du groupe mondial Holder. En outre, la zone d'activité est équipée par Cablecom.

M. Jean-Jacques Grandjean, à la demande de **M. Bernard Delacombaz**, confirme que le système est parfois chargé, notamment dans la journée du jeudi par exemple. Cependant, l'administration est toujours parvenue à faire son travail quand même.

M. Guy Gremaud déclare qu'il ne comprend pas ce souhait de guichet virtuel d'un côté et ce coup de freins de l'autre par rapport aux nouveautés. **M. Manuel Francey** lui répond qu'il s'agit uniquement d'un problème d'investissement. De part sa qualité d'informaticien, il est conscient que l'offre actuelle sur le territoire communal n'est pas optimale, mais elle existe sur l'ensemble du territoire.

M. André Piccand souhaite qu'un nouveau sondage soit effectué.

M. André Dubath estime que l'offre actuelle est suffisante pour un usage privé des lignes internet. Il est possible que cela soit plus difficile pour une entreprise, mais lui-même se déclare très satisfait.

M. le Syndic déclare que le Conseil communal pourrait éventuellement envisager de faire un nouveau sondage et que de toute manière le Conseil communal va chercher des solutions pour améliorer cette problématique du débit du réseau informatique.

Mme Betty Théraulaz demande pourquoi le quartier des Auges ne bénéficie pas de containers pour les poubelles. **M. Jérôme Vallélian** en prend note et va étudier la question. Cette année, le Conseil a étudié l'installation de containers au centre village.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** reprend la parole pour remercier :

- la Commission financière
- la Commission de bâtisse de l'école d'Estavannens
- la Commission d'urbanisme
- l'équipe de la forêt et de l'édilité
- le Corps des Sapeurs-pompiers

Il remercie tous les citoyens présents de leur participation à cette assemblée.

M. le Syndic termine en remerciant ses collègues du Conseil et le personnel administratif.

M. le Syndic souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes fêtes de fin d'année et clôt l'assemblée à 22 h 05.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire-adjointe

L. Jaquet-Pugin

Le Syndic

R. Kaeser